

**MAITRE D'OUVRAGE**  
**COMMUNE DE DANGEAU**  
10, rue de la Mairie  
28160 DANGEAU

**EXTENSION D'UNE ECOLE**  
12, rue de la Mairie  
28160 DANGEAU

**LOT N°1**  
**DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

**ANAMORPHOSE**

16, rue de la madeleine - 28200 CHATEAUDUN

agence @ [anamorphose-architectes.fr](mailto:anamorphose-architectes.fr)

0237453604

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **GENERALITES**

#### **Règlementations - Normes**

#### **Documents de référence contractuels**

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment les suivants.

#### **DTU**

DTU 11.1 : - Sondage des sols de fondation;  
DTU 12 : - Terrassement pour le bâtiment;  
DTU 13.11 : - Fondations superficielles;  
DTU 13.2 : - Fondations profondes : P 11-212-1 et 2;  
DTU 14.1 : - Travaux de cuvelage : NF P 11-221;  
DTU 20.1 : - Parois et murs en maçonnerie de petits éléments : P 10-202-1, XP 10-202-1/A1, P 10-202-2, XP 10-102-2/A1, P 10-203, XP 10-102-3/A1;  
DTU 20.12 : - Conception du gros-oeuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité : NF P 10-203-1 et 2;  
DTU 21 : - Exécution des travaux en béton : NF P 18-201;  
DTU 21.3 : - Dalles et volées d'escaliers préfabriquées en béton armé, simplement posées sur appuis sensiblement horizontaux;  
DTU 21.4 : - L'utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et béton;  
DTU 23.1 : - Murs en béton banché : NF P 18-210;  
DTU 24.1 : - Travaux de fumisterie : NF P 51-201;  
DTU 26.1 : - Enduits aux mortiers de ciments, de chaux, et de mélange plâtre et chaux : NF P 15-201-1 et 2;  
DTU 26.2 : - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques : NF P 14-201-1 et 2;  
DTU 27.1 : - Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant : NF P 15-202-1 et 2;  
DTU 42.1 : - Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - NF P 84-404-1 et 2 et 3;  
DTU 52.1 : - Revêtements de sols scelles : NF P 61-202-1 et 2;  
DTU 55 : - Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement;  
DTU 60.2 : - Canalisations en fonte, évacuations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux vannes NF P 41-220;  
DTU 60.32 : - Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié. - Evacuations des eaux pluviales : NF P 41-212;  
DTU 60.33 : - Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié. - Evacuations d'eaux usées et d'eaux vannes : NF P 41-213;  
DTU 63.1 : - Installations de vide-ordures : NF P 81-201;  
DTU 65.6 : - Exécution de panneaux chauffants à tubes métalliques enrobés NF P 52-301  
DTU 65.7 : - Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton NF P 52-302-1 et 2,  
D.T.U. 65.8 : - Exécution de planchers chauffants à eau chaude utilisant des tubes en matériau de synthèse noyés dans le béton : NF P 52-303-1 et 2;  
DTU 95.1 : - Construction des immeubles devant recevoir des nacelles suspendues mues mécaniquement, destinées à l'entretien et au nettoyage des façades, construction de ces nacelles et mise-en-oeuvre : NF P 95-201;

#### **Règles de calcul et autres règles**

- règles BAEL 91 : Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé, suivant la méthode des états limites (fascicule 62, titre I, section I du CCTG) ;
- règles BPEL 91 : Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton précontraint selon les méthodes des états limites (fascicule 61, titre I, section II du CCTG) ;
- règles FB : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton ;
- règles FPM 88 : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux mixtes (acier + béton) ;
- DTU 13.12 : Règles pour le calcul des fondations superficielles;
- règles NV65 avec règles N 84 : Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

- règles P.S. 92 : règles de construction parasismique, applicables aux bâtiments normes NF N6-013

### **Normes NF**

Toutes les normes françaises énumérées aux annexes "Textes normatifs" des différents DTU cités ci-avant, ou dans le CCT de ces DTU.

En ce qui concerne les terrassements en tranchées, il est rappelé la Norme NF P 98-331.

Au sujet des DTU/CCTG et normes, le cas échéant, visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU/CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "Clauses communes".

### **Spécifications et prescriptions techniques**

#### **Implantations - Piquetages**

+ Il est rappelé ici les dispositions de l'article 27 du CCAG.

+ Le plan général d'implantation précisant la position des ouvrages en planimétrie et en altimétrie par rapport à des repères fixes, sera remis à l'entrepreneur.

L'entrepreneur aura à effectuer à ses frais le piquetage général pour reporter sur le terrain la position des ouvrages définie par le plan général d'implantation. Ce piquetage se fera au moyen de piquets numérotés solidement ancrés dans le sol, dont les têtes sont raccordées en plan et en altitude aux repères fixes mentionnés ci-dessus.

L'entrepreneur fera, à ses frais, approuver le piquetage général par le géomètre agréé par le maître de l'ouvrage, ou par tout autre service habilité.

L'entrepreneur sera tenu de veiller à la bonne conservation des piquets et de les rétablir ou de les remplacer en cas de besoin, pendant toute la durée nécessaire. Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur sera tenu de compléter le piquetage général par autant de piquets qu'il sera nécessaire. Ces piquets complémentaires devront pouvoir être distingués de ceux du piquetage d'origine.

L'entrepreneur sera seul responsable des piquetages complémentaires.

Dans le cadre des piquetages ci-dessus, l'entrepreneur aura à implanter ses propres ouvrages.

#### **Remise en état du terrain**

L'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge la remise en état du terrain pour toutes les zones ayant été utilisées pour les installations de chantier, tant celles propres à son entreprise que celles de tous les corps d'état, ainsi que celles utilisées pour les installations communes.

Cette remise en état comprendra tous les travaux nécessaires de dépose et de démolition de tous ouvrages, tant en élévation qu'en surface, ainsi que la démolition de tous les ouvrages enterrés, et l'enlèvement de tous les gravois.

Ces travaux de remise en état devront restituer un terrain absolument libre.

Ces travaux seront à exécuter à la demande du maître d'œuvre, soit en une seule fois, soit par phases successives, en fonction du déroulement du chantier et des interventions des VRD et des aménagements extérieurs.

#### **Sécurité des ouvriers lors des travaux de terrassements**

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour respecter la réglementation à ce sujet :  
- décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 - Titre 4, et plus particulièrement les points suivants :

##### Article 64

"Avant tout travaux de terrassement à ciel ouvert, s'assurer auprès des services de voirie et des propriétaires de terrains de la présence de canalisations, vieilles fondations, terres rapportées, etc.... Dans le cas de présence de canalisations, l'article 178 du décret du 8 janvier 1965 oblige la signalisation de ceux-ci et la présence d'un

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

surveillant afin que la pelle mécanique ne s'approche pas à moins de 1,50 m. de ceux-ci."

### Article 66

"Les fouilles de plus de 1,30 m. de profondeur de largeur inférieure aux 2 / 3 de la hauteur doivent être blindées. Ces blindages doivent suivre l'avancement des travaux."

### Article 73

"Il faut aménager une berme de 40 cm, dégagée en permanence de tout dépôt"

### Article 75

"Les fouilles en tranchées ou en excavation doivent comporter les moyens nécessaires à une évacuation rapide des personnes, par exemple une échelle à proximité de la zone de travaux."

### Article 76

"Lorsque les travailleurs sont appelés à franchir une tranchée de plus de 40 cm de largeur, des moyens de passage doivent être mis à leur disposition"

## **Fournitures et matériaux**

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages et prestations du présent lot devront répondre aux spécifications suivantes :

- matériaux traditionnels : ils devront répondre aux conditions et prescriptions des "Documents de référence contractuels" visés ci-avant et aux normes qui y sont citées ;
- matériaux et éléments fabriqués : ils devront toujours pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès-verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.

## **Composition des bétons et mortiers**

### **Bétons**

La composition et la confection des bétons se feront dans les conditions précisées aux DTU correspondants, et conformément aux dispositions des "Règles BAEL", pour ce qui est des bétons armés.

La composition des bétons sera définie en vue de satisfaire aux prescriptions concernant les résistances mécaniques prises en compte dans les calculs, tout en recherchant une bonne compacité et une faible fissurabilité. Pour les bétons en contact avec le terrain, le ciment à employer devra être capable de résister aux eaux éventuellement agressives, et à la nature chimique des terres.

L'entrepreneur restera responsable de la composition des bétons à mettre. A ce sujet, il est ici bien spécifié que les dosages et compositions indiqués dans le C.C.T.P. ci-après sont strictement indicatifs et ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité.

Quantité et granulométrie des cailloux, graviers et sables ainsi que nature et dosage du ciment à déterminer par l'entrepreneur en fonction :

- de la nature du béton à obtenir ;
- du mode de transport et de mise en œuvre ;
- de la nature de l'ouvrage ;
- de la résistance exigée ;
- de la finition des parements.

### **Béton prêt à l'emploi**

Le béton prêt à l'emploi devra répondre aux conditions et prescriptions de la norme expérimentale P 18-305 de décembre 1994.

L'entrepreneur devra strictement respecter cette norme qui est contractuelle.

Pour les passations de commande de béton, l'entrepreneur devra, en se basant sur le " Guide d'utilisation de la norme P 18-305 " édité par le SNBPE, définir de manière précise le béton à livrer, et notamment :

- la classe d'environnement (classes 1 à 5);
- le type de béton (armé - non armé - précontraint);
- la résistance caractéristique;

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

- la granularité, la consistance et, s'il y a lieu, la nature du ciment.

### **Mortiers**

La confection des mortiers se fera dans les conditions précisées aux DTU correspondants.

L'entrepreneur restera responsable de la composition des mortiers y compris dans les cas spéciaux consécutifs à des conditions particulières rencontrées ainsi que pour les matériaux pour lesquels le fabricant recommande un mortier particulier.

### **Prescriptions d'exécution**

#### **Fondations**

##### **Sol d'assise des fondations**

Si la nature du terrain le rend nécessaire, les bétons de fondations devront être coulés au fur et à mesure de l'avancement des fouilles. Dans le cas de temps pluvieux, la couche molle de terre détremée par les pluies devra être grattée et enlevée juste avant coulage du béton.

Dans tous les cas, les fonds de fouille devront être parfaitement propres avant coulage.

En cas de différents niveaux, les assises des ouvrages seront toujours horizontales, en gradins successifs et les ouvrages se relèveront avec au minimum la même section.

##### **Fondations en béton ordinaire**

Les fondations en béton ordinaire seront coulées en principe en pleine fouille, ou éventuellement si les conditions d'exécution l'exigent, dans les boisages verticaux.

##### **Fondations en béton armé**

Pour les ouvrages de fondations en béton armé, le béton ne devra jamais être mis en place contre terre, mais il devra toujours être coulé sur une couche de propreté en fond de fouille, et entre coffrages verticaux.

La couche de propreté sera coulée en béton ordinaire, son épaisseur minimale sera de 0,05 m, le dessus sera dressé horizontalement.

Boisages et coffrages des fondations

L'entrepreneur aura à sa charge l'exécution de tous les boisages éventuellement nécessaires pour les ouvrages en béton ordinaire, ainsi que tous les coffrages des ouvrages en béton armé.

#### **Ouvrage en béton et béton armé**

##### **Qualité des bétons**

Le béton pour béton armé et béton banché sera obligatoirement de la qualité déterminée par les études techniques.

Cette prescription de qualité devra être strictement observée, et l'entrepreneur prendra les dispositions pour assurer les contrôles réguliers indépendamment des essais qui seront faits.

En cas de divergences, des essais complémentaires pourront être demandés à un organisme spécialisé agréé, aux frais et charges exclusifs de l'entrepreneur.

##### **Armatures**

Les aciers pour armatures seront de caractéristiques répondant à la réglementation et aux normes en vigueur. Ils devront être exempts de toutes traces de graisse, seule une légère oxydation naturelle sera tolérée.

##### **Règles de mise en œuvre**

La mise en œuvre du béton se fera conformément aux prescriptions des documents techniques visés ci-avant compte tenu des prescriptions particulières qui seraient éventuellement imposées par l'ingénieur, ou le BET, et le bureau de contrôle, le cas échéant.

Les coffrages seront réalisés de façon à ne subir aucune déformation lors du coulage.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

Les faces de coffrages devant être en contact avec le béton seront enduites d'un produit de décoffrage, choisi de manière à ne causer aucun désordre lors de l'application des enduits, peintures, etc., sur ces parements.

Pour tous les parements béton destinés à recevoir un enduit ou un revêtement posé au mortier, il devra être veillé à ce que le parement soit suffisamment rugueux pour permettre une parfaite adhérence du mortier. En cas de non-observation de cette prescription, l'entrepreneur en supportera toutes les conséquences éventuelles.

Les armatures devront être mises en place dans les coffrages d'une manière telle qu'elles puissent être parfaitement et complètement enrobées.

Les ouvrages devront comporter toutes les engravures pour relevés d'étanchéité, toutes les feuillures, rainures, gaines, etc., nécessaires.

Tous les bandeaux saillants, linteaux extérieurs et autres avancées devront comporter un larmier en sous-face parfaitement réalisé.

### **Maçonneries**

Toutes les maçonneries devront comporter toutes les feuillures aux dimensions voulues et aux emplacements indiqués nécessaires à la mise en place des ouvrages de menuiserie en bois, métalliques ou autres ouvrages.

Elles devront également comporter toutes gaines, niches, etc., pour passage de tuyauteries et autres.

Dans le cas de construction avec couverture, le sommet des murs devra être arasé suivant le type et le profil de la couverture, soit lors du montage, soit après pose de la couverture selon le cas.

Toutes les cloisons en matériaux traditionnels d'épaisseur brute jusqu'à 0,11 m inclus, devront répondre aux dispositions des articles du DTU 20.1 s'y rapportant.

Lors du montage des cloisons, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le bourrage et le garnissage au mortier des montants d'huissieries métalliques disposés contre les murs, ainsi que le garnissage au mortier du dessus des huissieries métalliques dans le cas de cloisons basses.

### **Sols - dallages - chapes**

#### **Préparation du fond de forme**

Le fond de forme sera toujours nettoyé, nivelé et compacté avant tous travaux, et dans le cas de sol argileux ou impropre, il sera mis en place une couche de sable ou mâchefer avant sous-couche.

#### **Sous-couche sous forme en béton**

Dans le cas où le sol sur terre-plein devra être étanche aux remontées capillaires, la sous-couche devra être constituée par un empierrement en gros cailloux roulés sans aucun élément fin, ni sable. Dans les cas courants, la sous-couche sera constituée par un empierrement en matériaux étalés à la griffe et soigneusement damés ou roulés.

#### **Film d'étanchéité**

Avant pose du film d'étanchéité, la sous-couche sera fermée par une couche de sable afin d'obtenir une surface plane sans points durs risquant de perforer le film d'étanchéité.

Le film d'étanchéité sera soigneusement mis en place, les joints soit soudés, soit à recouvrement, largeur de recouvrement suivant prescriptions du fabricant. Il sera relevé au droit des parois verticales sur l'épaisseur de la forme.

Toutes parties de film détérioré ou perforé devront être immédiatement remplacées.

#### **Isolation thermique**

Les panneaux isolants seront soigneusement mis en place sur un film d'étanchéité, rigoureusement bord à bord à joints croisés, bien serrés.

L'entrepreneur devra s'assurer que le matériau isolant prévu est bien de la "classe de compressibilité " 1, 2 ou 3, nécessaire en fonction des charges à supporter par la forme en béton. Après pose, il sera mis en place un film d'étanchéité sur le dessus des panneaux isolants, posé dans les conditions précisées ci-dessus.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **Formes en béton**

Les formes en béton seront selon spécifications ci-après, soit armées, soit non armées.  
Elles seront réalisées dans les conditions précisées au chapitre3 du DTU 26.2.

### **Chapes rapportées**

Les chapes ne pourront être exécutées que sur des supports rugueux et parfaitement propres, débarrassés de tout ce qui pourrait nuire à une bonne adhérence.  
L'obtention de cet état de support est à la charge du présent lot.

L'exécution des chapes rapportées sera conforme aux prescriptions de l'article 3.4 du DTU n° 26.2.  
Joints dans les sols béton et chapes

Lors de l'exécution des formes en béton et des chapes, l'entrepreneur devra :

- respecter tous les joints de dilatation et autres joints de construction prévus aux plans ;
- prévoir et réaliser tous les joints de fractionnement, conformément aux impératifs fixés par le DTU 26.2, article 3.415, 3.54 et 3.56.

Sauf dans les cas où il est prévu séparément des joints rigides à incorporer, ou des couvre-joints rigides à poser, l'entrepreneur devra réaliser le calfeutrement et le garnissage de tous les joints avec un matériau pâteux en produit synthétique de type titulaire d'un Avis Technique spécifiant qu'il est apte pour l'emploi prévu compte tenu de l'usage futur des locaux.

### **Ouvrages accessoires**

Dans le cadre de l'exécution des sols et dallages, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les travaux accessoires nécessaires, notamment :

- tous coffrages de seuils ou autres, toutes réservations, toutes arêtes droites ou arrondies, gorges, glacis, etc., toutes cornières d'arrêt ou de seuils, etc. ;
- l'exécution de tous rejingots, calfeutrements, bourrages, etc., au droit des ouvrages de menuiserie.

### **Escaliers**

L'exécution des ossatures des escaliers traditionnels soit en béton ou béton armé, soit en maçonnerie, devra répondre aux conditions et prescriptions d'exécution spécifiées ci-avant.  
Pour les marches, qu'elles soit brutes, surfacées ou avec chape incorporée, les tolérances de planéité et de niveau seront celles précisées aux DTU.  
Les marches d'un même escalier ou d'une même volée devront toujours avoir les mêmes hauteurs et les mêmes largeurs de giron, les tolérances admises étant de 3 %.

### **Isolations - étanchéité - Joints de dilatation**

Tous les ouvrages d'isolation thermique ou phonique devront toujours être mis en œuvre d'une manière qui leur assurera une continuité parfaite. Toutes précautions seront prises pour garantir ces ouvrages contre toutes détériorations en cours ou après pose, ils devront toujours être protégés contre les intempéries, tout isolant mouillé sera à remplacer à neuf sans indemnité.

Les isolations horizontales ne seront mises en place qu'après nettoyage du support. Les différents lés ou panneaux seront disposés jointifs, rigoureusement bord à bord et serrés.

Les isolations verticales soit par panneaux rigides, soit par matelas, devront toujours être fixées et maintenues au support, même dans le cas où elles sont disposées entre 2 parois ; ces fixations seront telles qu'en aucun cas, il ne puisse se produire un tassement du matériau isolant.  
Les isolations devront comporter un pare-vapeur dans tous les cas où celui-ci sera nécessaire.

Un joint d'isolation contre la remontée capillaire sera à réaliser sur tous les murs, poteaux et cloisons fondés, réalisé par une incorporation de produit hydrofuge sur une certaine hauteur pour les ouvrages en béton, et par un film étanche entre 2 lits de mortier pour les maçonneries.

Dans le cas où il est prévu une étanchéité verticale sur la face extérieure des murs enterrés, elle sera appliquée à la brosse ou au pistolet après dépoussiérage et brossage du parement.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

À tous les joints de dilatation et de désolidarisation, il sera interposé un joint en matériau rigide de même épaisseur que le vide du joint, constitué par un polystyrène expansé.

Le calfeutrement de ces joints aux parements vus sera réalisé :

- soit par un bourrage en matériau pâteux ;
- soit par des éléments rigides.

Sur la hauteur des murs enterrés, le calfeutrement se fera toujours par un bourrage en matériau pâteux pour assurer l'étanchéité du joint.

### **Enduits**

Les spécifications ci-après s'appliquent à tous les enduits extérieurs et intérieurs au mortier de ciment, de chaux ou bâtard, ou en mortier "prêt à l'emploi".

Pour les enduits spéciaux tels que ceux en ciment-pierre ou autres, ainsi que pour les enduits teintés, les produits spéciaux entrant dans la composition de ces enduits devront être de provenance et de qualité à faire agréer par le maître d'œuvre.

Il est spécifié que l'incorporation dans les mortiers de produits étrangers tels que plastifiants, accélérateurs de prise, antigels, etc., est interdite, sauf autorisation expresse du maître d'œuvre.

Les enduits extérieurs quels qu'ils soient, devront toujours assurer l'étanchéité parfaite des murs. À cet effet, il sera incorporé si nécessaire un produit hydrofuge de provenance agréée, plus particulièrement sur les murs exposés ouest et semi-ouest.

Les travaux d'enduits comprendront implicitement tous travaux accessoires nécessaires à la finition parfaite, notamment les arêtes droites ou arrondies, les gorges, les glacis, les calfeutrements de menuiseries et autres, les filets et chants, les raccords de bouchements et de scellements, etc., ainsi que tous renformis éventuellement nécessaires par suite d'un défaut de planéité des maçonneries.

Les dosages en liant indiqués s'entendent toujours pour 1 m<sup>3</sup> de sable sec.

Les compositions et dosages des mortiers pour enduits indiqués sont des compositions et dosages courants ; il appartiendra toujours à l'entrepreneur de les modifier pour les adapter aux conditions particulières éventuellement rencontrées, selon les supports, les conditions atmosphériques, l'exposition des murs, etc.

Il est bien spécifié que l'entrepreneur sera toujours responsable des compositions et dosages des enduits qu'il aura réalisés.

### **Ouvrages divers de Gros oeuvre**

Les ouvrages divers de gros oeuvre et de béton à la charge du présent lot sont décrits et définis ci-après.

L'exécution de ces ouvrages devra répondre aux conditions et prescriptions des différents articles ci-avant auxquels ils se rapportent.

En ce qui concerne les ouvrages divers de gros oeuvre nécessaires pour les équipements techniques, l'entrepreneur du présent lot devra se reporter aux plans techniques des équipements.

Ces ouvrages de gros oeuvre devront toujours être réalisés suivant les instructions des entreprises d'équipements techniques concernés.

### **Conduits de fumée - ventilations**

Il est rappelé que tous les conduits de fumée et toutes les ventilations devront répondre à la réglementation et aux normes en vigueur ainsi qu'au DTU 24 : Fumisterie, et l'entrepreneur sera tenu de signaler au maître d'œuvre toutes inexactitudes qui lui apparaîtraient à ce sujet sur les plans.

Les systèmes utilisés ainsi que tous les éléments préfabriqués et articles accessoires devront être titulaires d'un Avis Technique.

Tous les éléments préfabriqués d'un même ouvrage devront toujours provenir du même fabricant ; ils devront être mis en oeuvre conformément aux prescriptions de ce fabricant.



# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

Les sections indiquées s'entendent toujours comme section de passage d'air effectif.

Le maître d'œuvre pourra demander à l'entrepreneur des essais des conduits avant réception ; ces essais à l'aide de cartouches fumigènes seront à la charge de l'entrepreneur.

### **Canalisations d'évacuation intérieures enterrées**

#### **Documents de référence contractuels**

L'entrepreneur devra, dans l'exécution de ses prestations, se conformer strictement aux clauses, conditions et prescriptions des documents suivants :

- CCTG : Fascicule 70 : Travaux d'assainissement ;
- normes qui sont visées dans ce CCTG.

#### **Conditions et prescriptions générales**

Le ou les réseaux d'évacuation devront être réalisés de façon à assurer dans tous les cas l'écoulement aisé des eaux à évacuer, et ceci jusqu'à l'extérieur des murs périphériques, ou jusque dans la fosse de relevage selon le cas.

Le ou les réseaux devront être livrés en parfait et complet état de fonctionnement, et les prestations de l'entreprise comprendront implicitement toutes fournitures et tous travaux nécessaires.

L'entrepreneur devra en temps voulu prendre contact avec les services techniques locaux, afin de recueillir tous renseignements utiles, et pour assurer que l'exécution envisagée répond aux obligations et prescriptions de ces services. Il devra obtenir l'approbation de ces services.

En temps opportun, l'entrepreneur devra se mettre en rapport avec le ou les entrepreneurs chargés des travaux d'installations sanitaires, des descentes EP si elles sont intérieures, etc., afin de prendre toutes dispositions utiles pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux.

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur devra s'assurer par ses calculs propres et son expérience personnelle que les sections des canalisations prévues au projet sont suffisantes pour assurer un écoulement normal. Il devra, le cas échéant, signaler au maître d'œuvre toute anomalie qu'il aurait constatée.

Pour l'établissement de son offre, l'entrepreneur devra, par ses calculs propres et son expérience personnelle, déterminer les diamètres des canalisations, les dimensions des regards, etc., nécessaires pour assurer un fonctionnement normal de l'ensemble des canalisations, étant bien précisé que les indications portées sur les plans n'ont qu'une valeur indicative.

Afin de rendre impossibles toutes émanations d'odeurs, les dispositions suivantes seront à prendre :

- les regards devront être de type sec, c'est-à-dire que les tuyaux ne seront pas interrompus dans les regards mais comporteront des pièces de jonction et des boîtes de visite avec couvercle étanche ; - en cas d'impossibilité technique de regards secs, les tampons des regards seront étanches ;
- les syphons de sol seront de type rendant impossible toute remontée d'odeurs.

L'ensemble des canalisations devra toujours être aisément visitable et le tringlage et nettoyage de tous les tronçons devront être possibles, et l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet, et il aura à mettre en place tous tampons de visite, boîtes de nettoyages, etc.

#### **Pentes des canalisations**

Dans les cas courants et sauf impossibilité en fonction des différents niveaux imposés, les canalisations seront posées avec une pente régulière de l'ordre de 0,03 m p/m.

Dans les cas particuliers où la pente devra être inférieure, toutes dispositions seront à prendre, et dans le cas où la pente serait inférieure à 0,005 m p/m, le réglage devra se faire au laser.

#### **Résistance des tuyaux**

L'entrepreneur déterminera la classe de résistance des tuyaux à employer, en fonction :

- de la profondeur à laquelle ils sont disposés ;
- de leur diamètre ;

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

- des surcharges auxquelles le sol au-dessus des tuyaux sera exposé.

Dans certains cas particuliers, il pourra s'avérer nécessaire de réaliser un enrobage du tuyau en béton.

### **Règles d'exécution des canalisations**

L'exécution des travaux se fera conformément aux prescriptions du CCTG visé ci-avant et des prescriptions complémentaires ci-dessous.

### **Terrassements**

Tous les ouvrages de canalisations comprendront tous les travaux de terrassements nécessaires quels qu'ils soient, à savoir :

- fouilles en tranchée à la profondeur nécessaire ;
- remblaiement après exécution des ouvrages ;
- enlèvement des terres en excédent.

Ces terrassements s'entendent en terrain de toute nature et y compris toutes sujétions d'exécution quelles que soient les difficultés rencontrées. Ils comprendront notamment toute démolition de bancs de pierre, de roches ou d'anciennes maçonneries éventuellement rencontrées, tous blindages, étaitements et frais d'épuisement d'eau éventuels.

Les tranchées seront creusées jusqu'à 10 cm en dessous de la génératrice inférieure des conduites pour tenir compte du lit de pose en sable.

Le remblaiement se fera avec du sable jusqu'à 0,10 m au-dessus de la génératrice supérieure du tuyau. Au-dessus de cette note, le remblaiement se fera avec des matériaux ou terres sélectionnés en procédant par couches de 0,20 m d'épaisseur damées à refus.

### **Travaux de canalisation**

Les tuyaux seront posés en fond de fouille sur un lit de sable de 0,10 m d'épaisseur minimale.

En fonction de l'état du sol en fond de fouille, les joints des tuyaux devront être calés sur des petits massifs en béton.

Dans le cas de canalisations à poser sur un sol en remblai, l'entrepreneur aura à prendre toutes dispositions pour leur assurer une bonne tenue. Au droit des ouvrages de gros œuvre, elles pourront être posées sur des supports à scellement en fer galvanisé.

En leur extrémité amont sauf cas de regard, les canalisations seront laissées en attente au niveau du sol pour recevoir les colonnes de chutes.

En leur extrémité aval, les canalisations seront sorties du bâtiment sur une longueur de 0,50 m à 1 m à l'extérieur du mur, soit raccordées sur un regard non à la charge du présent lot, soit laissées en attente.

Les canalisations comporteront toutes pièces de raccords utiles telles que coudes, cônes de réduction, tampons de visite, boîtes de nettoyage, etc. Les jonctions et raccordements de canalisations se feront toujours par l'intermédiaire d'un regard ou d'une boîte de branchement, culotte ou tulipe ; les jonctions par percement du tuyau et calfeutrement au mortier ne seront pas tolérées.

Toutes réservations pour passage de tuyaux et tous percements de trous n'ayant pu être réservés, ainsi que tous scellements de tuyaux et rebouchement de trous, sont à la charge du présent lot.

### **Joints des canalisations**

Les joints des canalisations seront, en fonction des types de tuyaux, réalisés conformément aux prescriptions du fabricant du type de tuyau considéré, ou à défaut conformément aux prescriptions du CCTG visé ci-avant.

### **Regards**

Les regards seront soit réalisés en place, soit de type préfabriqué. Ils seront toujours de dimensions suffisantes

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

en fonction de leur profondeur pour permettre l'accès au tampon de visite ou pour effectuer le curage.

Les tampons ou grilles devront toujours être en affleurement parfait avec le niveau du sol fini.

### **Epreuves des canalisations - Essai général**

À la demande du maître d'œuvre, l'entrepreneur devra effectuer les épreuves des canalisations soit à la fumée soit à l'eau selon instructions, dans les conditions fixées au CCTG visé ci-avant.

Mêmes spécifications en ce qui concerne l'essai général.

## **1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES**

### **1.1.1 Incidence financière**

A ce chapitre l'entreprise à l'obligation de chiffrer les dispositions prises et ayant une incidence financière en matière de sécurité et de protection

### **1.1.2 Installation de chantier**

Sont à la charge du présent lot toutes les installations de chantier réglementaires ainsi que l'implantation soit :

#### Bureau , vestiaires-réfectoire et sanitaires suivant la Notice du CSPS

- La prestation comprend :
  - . Plan d'installation de chantier
  - . l'installation des locaux : bureaux de chantier, salle de réunion, vestiaires, sanitaires,etc. suivant la Notice du CSPS et CCAP.
  - . terrassements, fondations provisoires, etc..
  - . les frais de location
  - . l'installation de chauffage, de plomberie, éclairage, etc...
  - . l'installation de mobilier, chaises, tables, panneaux d'affichage, etc...,
  - . les sanitaires devront être complètement nettoyés au moins une fois par jour.
  - . repliement de l'installation en fin de chantier y compris enlèvement des fondations.
  - . la location éventuelle.
- L'entretien et le nettoyage de ces locaux est à la charge du présent lot

#### Branchements provisoire d'eau :

- Au lot plomberie

#### Branchements provisoire d'électricité :

- Au lot électricité

#### Fourniture pose d'un panneau de chantier à disposer 80x120 posé au sol :

- La mise en peinture sera réalisée suivant la maquette fournie par le Maître d'Oeuvre
- A partir d'un document fourni par le Maître d'Oeuvre (dessins, photos etc ..) celui-ci sera reproduit en incorporant les textes et le logos sur un contreplaqué.
- Ce panneau devra fournir la dénomination :
  - . De l'opération.
  - . Du Maître d'Ouvrage.
  - . De l'équipe d'ingenierie
  - . De toutes les entreprises.
  - . De tous les renseignements, Dessins, logos demandés par le Maître d'Oeuvre.
  - . Etc...
- Y compris toutes sujétions de mise en place, scellement, contreventements, Etc...
- Dépose et évacuation du panneau après la réception.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### Clôture de chantier :

Clôtures de chantier seront réalisées en grillage métallique rigide type HERAS ou équivalent sur 2,00m de hauteur avec ossature métallique appropriée fixée dans des plôts béton préfabriqués amovibles.

Elle sera positionnée suivant le PGCSPPS ( voir plan )

### Signalisation :

Panneaux de signalisation normalisée

- Port du casque obligatoire
- Interdiction d'entrée au public
- panneau de signalisation, etc.

### Localisation:

A prévoir pour la durée du chantier.

## **1.1.3 Etude BA**

Etude béton réalisé par un bureau d'étude structure à la charge de l'entreprise

### Localisation:

Pour l'ensemble du projet

## **1.2 VOIRIE**

### **1.2.1 Tranchées**

Mise en oeuvre de tranchées pour réseau EP, comprenant :

- tracé d'implantation
- Terrassement à l'engin mécanique dans terrain de toutes nature, profondeur suivant étude technique
- épuisement des eaux, blindage et nivellement du fond de fouille
- mise en dépôt des terres sur le site, remblai et évacuation des excédents à la décharge publique.
- compris lit de sable et d'enrobage des canalisations
- remblai avec matériaux de terrassement des tranchées.

### Localisation:

Depuis la descente EP de l'extension jusqu'à la rue suivant plan de masse.

### **1.2.2 Canalisations EP**

Fourniture et pose de canalisations PVC , de type pour "évacuation des pluviales" série non allégé, de fabrication répondant au règlement particulier NF 650, aux normes NF T 54-017 et 54-030, et certification n° 01.29

- mise en place d'un lit de sable dressé selon la pente et compacté
- canalisations PVC avec joints parfaitement étanche compris accessoires tels que coudes, tés
- après pose des tuyaux, remblaiement en sable
- la distance entre leur génératrice supérieure et la sous face du dallage doit être au moins égale à leur diamètre majoré de 5 cm, la même règle s'applique pour leur distance à l'horizontale.
- remblaiement de la tranchée jusqu'au niveau voulu en matériau d'apport à fournir par l'entrepreneur si nécessaire et compactage soigné

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

Diamètre 300

### 1.2.2.1 Diam 125

**Localisation:**

Entre descentes et collecteur principal suivant plan masse

### 1.2.2.2 Diam 300

**Localisation:**

Collecteur principal jusqu'à la rue suivant plan masse

### 1.2.3 Regard directionnel

Fourniture et pose pour EP. de regards de visite en éléments béton préfabriqués issus d'une usine agréée et approuvée par le Maître d'oeuvre.

Ces regards comprendront :

- un radier en béton armé coulé en place, avec façonnage de cunette, de hauteur non inférieure au Ø des canalisations et parfaitement enduite.
- des éléments verticaux préfabriqués, posés sur joints spéciaux ou bain de mortier suivant la hauteur des regards.
- des éléments tête ou dalle réductrice suivant la section des regards.
- les regards de plus de 1.20 de profondeur auront des échelons en acier galvanisé espacés de 30 cm avec crosses rabattables.

Regards Ø 60 jusqu'à 1.30 de profondeur.

Regards Ø 80 de 1.30 à 1.50 m de profondeur.

Regards Ø 100 plus de 1.50 de profondeur.

**Localisation:**

Suivant plan masse

### 1.2.4 Décapage

Décapage de terre végétale par tous moyens sur l'épaisseur nécessaire pour enlever toutes matières végétales. Profondeur jusqu'au fond de forme de la voirie

Mise en dépôt des terres qui seront réutiliser pour le remblai de la zone de voirie de chantier et de la zone de vie / stockage

**Localisation:**

Emprise de la voirie définitive, de la voirie provisoire et de la base de vie / stockage

### 1.2.5 Voirie lourde calcaire

Fourniture et mise en oeuvre d'une voirie lourde calcaire composé de :

Le compactage sera tel que la densité sèche soit au moins égale à 95 % de celle obtenue à l'essai Proctor modifié, sous voies, parkings. Les fonds de forme seront compactés pour obtenir un Westergaard de 50 MPA/minimum.

- Un remblai composé soit de couches de GNT 0/20 de 25 et 11cm ou de 8cm de GB3 0/14
- Un remblai calcaire Ø 0/31.5 compacté pour reprofilage définitif de la plateforme, de 15 cm d'épaisseur minimum.

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

**Localisation:**

Emprise de la voirie définitive, de la voirie provisoire et de la base de vie / stockage

#### **1.2.6 Evacuation des terres**

Evacuation des terres excédentaires à la décharge

**Localisation:**

Evacuation de la voirie de chantier, de l'aire de stockage et de base de vie

#### **1.2.7 Remise en état de la voirie**

Reprofilage de la voirie conservée avec matériaux d'apport calcaire 0/31.5 si nécessaire, compris compactage

**Localisation:**

Voie définitive suivant plan

#### **1.2.8 Décapage de la voirie provisoire et évacuation**

Après la fin des travaux le présente poste comprend :

- Décapage de la voirie calcaire sur le zone de voirie qui ne sera plus utilisé et de la base de vie / stockage, compris évacuation

**Localisation:**

Emprise de la voirie provisoire et de la base de vie / stockage

### **1.3 TRAVAUX DANS L'EXISTANT**

#### **1.3.1 DEMOLITIONS EXTERIEURES**

##### **1.3.1.1 Dépose d'une porte en bois et de son habillage**

Dépose d'une porte en bois et de sa structure attenante ( poteaux et habillage ), compris évacuation en décharge adaptée.

**Localisation:**

Accès actuel au rangement préau .

##### **1.3.1.2 Dépose d'une porte en bois**

Dépose d'un porte en bois deux vantaux, compris évacuation en décharge adaptée.

**Localisation:**

Porte d'accès actuel au rangement préau 2.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **1.3.2 DEMOLITIONS INTERIEURES**

#### 1.3.2.1 Dépose de menuiseries

Dépose de menuiseries extérieures, compris évacuation en décharge adaptée.

**Localisation:**

Les quatres châssis extérieurs des sanitaires mixtes ( donnant sur l'extension ) et la porte d'accès au sanitaire

#### 1.3.2.2 Dépose d'habillage bois

Dépose de planches de bois grossièrement posées en plafond ( compris solivage ) et murs dans le localement rangement préau 1 actuel, compris évacuation en décharge adaptée

**Localisation:**

Rangement préau 1

### **1.3.3 PERCEMENTS**

#### 1.3.3.1 Percement d'une porte

Percement d'une porte dans la maçonnerie de moellons comprenant :

- étaieement
- démolition de la maçonnerie de moellons
- réalisation de jambages en agglos de ciment, ou coffré, ferrailé et coulé
- coffrage, ferrailage et coulage d'un linteau en béton armé suivant calcul entreprise
- réalisation d'une semelle de reprise au sol

Evacuation des gravois en décharge adaptée.

**Localisation:**

Passage entre existant et extension

#### 1.3.3.2 Transformation d'une fenêtre en porte

Description identique à l'article ci-dessus, compris dépose et évacuation de la fenêtre

**Localisation:**

Passage entre existant et extension

#### 1.3.3.3 Découpe d'appuis de fenêtres

Découpe des débords d'appuis de fenêtre, compris évacuation en décharge

**Localisation:**

6 fenêtres des sanitaires, rangement préau 2 et cuve à fioul

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

#### **1.3.4 RAVALEMENT**

##### 1.3.4.1 Piquage

Piquage de murs en maçonnerie de moellons  
Nettoyage haute pression

**Localisation:**

Les murs en maçonnerie de moellons du rangement du préau 1 et du préau 2 actuel ( mur extérieur et mur côté préau )

##### 1.3.4.2 Dégrossi

Fourniture et mise en oeuvre d'un dégrossi avant de réaliser le corps d'enduit

Réalisation à la chaux naturelle pure, du type TRADI 100 NHL5 de chez Saint Astier batardé au ciment, ou équivalent, mélangé au sable, suivant le DTU 26.1

**Localisation:**

Ensemble des murs du rangement du préau 1 et du préau 2 actuel

##### 1.3.4.3 Enduit brossé

Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit à la chaux naturelle

Réalisation à la chaux naturelle pure, du type BLACNHE LC \*\*\*\* de chez Saint Astier, ou équivalent, mélangé au sable, suivant le DTU 26.1

Finition brossé

**Localisation:**

Ensemble des murs du rangement du préau 1 et du préau 2 actuel

## **1.4 EXTENSION**

#### **1.4.1 TERRASSEMENT**

##### 1.4.1.1 Décapage de la terre végétale

Décapage de terre végétale par tous moyens sur l'épaisseur nécessaire pour enlever toutes matières végétales.  
Stockage sur site.  
Epaisseur minimale : 0,20 m.

**Localisation:**

Sous l'emprise de l'extension.

##### 1.4.1.2 Fouille en rigole

Fouilles en rigoles dans terrain de toutes natures, compris dressement des parois et nivellement du fond de fouilles.



# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **Localisation:**

Semelles de l'extension

#### 1.4.1.3 Remblaiement extérieur des fouilles

Remblaiement extérieurs des fouilles en provenance des terres de terrassement entreposé sur le site.

### **Localisation:**

Murs périphérique de l'extension

#### 1.4.1.4 Remblai intérieur des fouilles

Remblaiement intérieurs des fouilles.  
Mise en place d'un calcaire compacté sur l'intérieur pour éviter le tassement en périphérie.

### **Localisation:**

Murs périphérique et de refend de l'extension

#### 1.4.1.5 Evacuation des terres

Evacuation des terres excédentaires à la décharge

### **1.4.2 FONDATIONS**

#### 1.4.2.1 Gros béton pour semelle filantes

Fourniture et mise en oeuvre d'un gros béton dosé à 200 ou 250 kg de CPJ-CEM II/B 32.5 épaisseur suivant emplacement

### **Localisation:**

Fondations de l'extension

#### 1.4.2.2 Semelles filantes

Fourniture et mise en oeuvre d'un béton pour fondations

Béton de gravillons, coulé en plein fouille

Dosage :

- agrégats : 0,400 m3 de sable et 0,800 m3 de gravillons ;

- ciment : 300 à 350 kg de CPJ ou CPA 45 ;

- ou dosages différents selon études techniques.

Plasticité et mode de serrage voulus pour obtenir la résistance exigée.

### **Localisation:**

Fondations de l'extension

#### 1.4.2.3 Acier pour semelles filantes

Fourniture et mise en oeuvre d'acier pour semelles filantes de fondation :

Armatures de tous diamètres pour tous ouvrages, compris façonnages, recouvrements, ligatures, coupes, déchets.

Mise en place, calage et redressage avant coulage.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

Pour tous ouvrages de béton armé en fondations.

- Acier à haute adhérence
- Acier doux
- Treillis soudé

### **Localisation:**

Fondations de l'extension

#### 1.4.2.4 Semelle isolée

Fourniture et mise en oeuvre d'une semelle isolées, compris terrassement, ferrailage et coulage en béton armé dosé à 350kg.

### **Localisation:**

Pour les deux escalier de secours ( classe 2 et couloir de la façade est )

#### 1.4.3 INFRASTRUCTURE

##### 1.4.3.1 Maçonnerie d'agglos

Maçonnerie en agglomérés de ciment conforme à la norme NF P 14-101, NF P 14-102, NF P 14-301, NF P 14-304, NF P 14-402, NF P 14-306

Mis en oeuvre selon DTU 20-1 "Parois et murs en maçonnerie de petits éléments"

Blocs de béton de granulats courants 20x20x50 de classement B80

Joints de 10 à 15 mm d'épaisseur, arasés au nu du mur ou légèrement en creux, en aucun cas en saillie.

Montage au mortier de ciment à joints alternés, compris déchets de mise en oeuvre, coupes, liaisons, coltinage.

### **Localisation:**

Murs périphériques et de refend

##### 1.4.3.2 Chainage verticale

Plus values pour chaînages d'angles dans murs agglos compris remplissage en béton et aciers d'armatures et liaison semelles et chaînage bas du RDC.

Conforme à l'article 6.5 du DTU 31.2 P1-1

### **Localisation:**

Murs périphériques et de refend suivant étude entreprise

##### 1.4.3.3 Enduit de soubassement

Sur l'ensemble des faces extérieures des soubassements enterrés en contact avec les remblais périphériques, badigeon bitumineux type SIKA fondation, ou équivalent.  
Jusqu'au niveau de la barrière d'étanchéité.

L'application manuelle doit être fait en deux couches minces croisées, à la brosse dure, à la brosse à encoller, au balai ou à la lisseuse

Dans le cas d'une application mécanique, elle sera réalisée en une seule couche finition par talochage.

### **Localisation:**

Murs périphériques

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **1.4.4 DALLAGE**

#### **1.4.4.1 Couche de fondation**

Mise en place d'une couche de fondation en tous venant de granulométrie régulière ou cailloux, graviers, sable soigneusement compactée par couches de 20 cm comprenant, mise en place, compactage et mise à niveau.  
Epaisseur minimale de 20cm

**Localisation:**

Ensemble du dallage de l'extension

#### **1.4.4.2 Polyane**

Le film polyane sera déposé avec un recouvrement des lés suffisant pour assurer l'étanchéité de l'ensemble, il aura une épaisseur de 150 microns

**Localisation:**

Ensemble du dallage de l'extension

#### **1.4.4.3 Planelle**

Fourniture et pose d'une planelle ciment de 5cm d'épaisseur au pourtour du dallage posée sur mortier de ciment

**Localisation:**

Au pourtour du dallage de l'extension

#### **1.4.4.4 Dalle porté**

Dalle portée en béton armé d'épaisseur suivant étude entreprise, composé d'un béton conforme à la norme NF EN 206.1, DTU 13.1 et 13.3 partie 2.

Dosé à 350 / 400 kg de CPJ CEM II/ B 32.5 ainsi que d'une armature en panneau de treillis soudé du type ST 25 C au minima (suivant étude BA de l'entreprise) compris renfort si nécessaire.

Le béton sera prêt à l'emploi, ainsi que la mise en place de joint de dilatation par des profilés du commerce si nécessaire.

Finition du dallage brut de règle pour recevoir un isolant et une chape sur dallage.

**Localisation:**

Ensemble du dallage de l'extension

#### **1.4.4.5 Isolant sous chape**

Fourniture et pose de panneaux isolants en mousse rigide de polyuréthane destinés à l'isolation sous chape flottante

- Plaque de mousse de polyuréthane isolante et d'un parement multi-couches étanche classé SC1 a2 Ch  
- Mise en place d'un film polyéthylène de 150 µm sous l'isolant (sauf en cas de planchers chauffants) , ou pontage des joints avec un adhésif étanche suivant avis technique

L'isolant sera compatible avec les chapes fluides anhydrites ou à base de ciment

La bande résiliente doit aller du plancher support jusqu'à la surface finie du plancher et permettre un

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

mouvement de la chape d'au moins 5 mm. A utiliser selon leurs Avis Techniques.

TMS de 80mm ( R=3.70 m2/K.W ) certifié ACERMI, compris coupe, chute et déchets.

L'ensemble conforme au DTU 52.10

**Localisation:**

Ensemble du dallage de l'extension

#### 1.4.4.6 Chape fluide

Fourniture et mise en oeuvre d'une chape fluide, à base de ciment d'une épaisseur de 5cm minimum , compris joint de dilatation au pourtour.

La chape est destiné à recevoir un sol plastique en finition.

Si la chape n'est pas réalisé dans les tolérances du DTU, il sera réalisé un ragréage au frais de l'entreprise de maçonnerie.

**Localisation:**

Ensemble du dallage de l'extension

#### 1.4.5 SUPERSTRUCTURE

##### 1.4.5.1 Joint de dilatation

Fourniture et pose d'un joint de dilatation en polystyrène de 2cm

**Localisation:**

Entre existant et extension.

##### 1.4.5.2 Couvre joint

Fourniture et pose d'un couvre-joints d'angle à clipser en aluminium anodisé.

**Localisation:**

En fermeture du joint de dilatation vertical entre existant et extension de chaque cotés.

##### 1.4.5.3 Maçonnerie de blocs agglomérés de 20cm d'épaisseur

Maçonnerie en agglomérés de ciment conforme à la norme NF P 14-101, NF P 14-102, NF P 14-301, NF P 14-304, NF P 14-402, NF P 14-306

Mis en oeuvre selon DTU 20-1 "Parois et murs en maçonnerie de petits éléments"

Blocs creux de béton de granulats courants 20x20x50 de classement B60

Joints de 10 à 15 mm d'épaisseur, arasés au nu du mur ou légèrement en creux, en aucun cas en saillie.

Montage au mortier de ciment à joints alternés, compris déchets de mise en oeuvre, coupes, liaisons, coltinage.

**Localisation:**

Ensemble des murs de l'extension ( périphérique et refend )

##### 1.4.5.4 PV chaînage vertical

Plus value pour chaînage vertical dans agglos d'angles spéciaux , compris remplissage béton et aciers d'armatures.

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

**Localisation:**

Ensemble des murs

### 1.4.5.5 PV chaînage horizontal

Plus value pour chaînage horizontal dans agglos spéciaux , compris remplissage béton et aciers d'armatures.

**Localisation:**

Ensemble des murs

### 1.4.5.6 PV pour linteau

Plus value pour linteaux dans agglos spéciaux , compris remplissage béton et aciers d'armatures.

**Localisation:**

Au dessus des portes

### 1.4.5.7 Poutre BA

Coffrage, acier et coulage d'une poutre en béton armé suivant étude entreprise

**Localisation:**

Dans le couloir en prolongement du mur de refend.

### 1.4.5.8 Plumets

Fourniture et dressement des plumets au mortier

**Localisation:**

Ensemble des menuiseries extérieures de l'extension.

### 1.4.5.9 Appuis de fenêtre

Fourniture et mise en oeuvre d'un appui de fenêtre en brique réalisé manuellement par la pose de briques 6x11x22 posée sur chant, compris réalisation d'un rejingot

**Localisation:**

Pour les fenêtres des deux classes.

### 1.4.5.10 Seuil de porte

Chape au mortier dosé à 600 Kg épaisseur mini 0.04  
arêtes ciselées au fer sur nez de seuil  
aspect lissé

**Localisation:**

Porte de l'extension

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

#### 1.4.5.11 Préparation avant plaquage brique

Avant placage des pierres et plaquettes, mise en oeuvre d'un enduit monocouche d'imperméabilisation OC3  
Résistance à la compression : CS IV  
Absorption d'eau par capillarité : W2  
Réaction au feu : A1  
Sur support béton appliquer au préalable un micro-gobetis  
L'emploi et la mise en oeuvre relèvent du DTU 26.1

**Localisation:**

Sous les différents plaquages de briques à réaliser.

#### 1.4.5.12 Plaquage de pierre en clé de linteau

Fourniture et pose en plaquage ( devant et dessous linteau ) d'une pierre de richemont en placage formant clé de linteau

**Localisation:**

Les fenêtrés et portes de l'extension.

#### 1.4.5.13 Pierre en angle de corniche

Fourniture et pose d'une pierre de taille de richemont en angle de corniche dans le style de ceux des bâtiments existants.

**Localisation:**

Aux angles de l'extension.

#### 1.4.5.14 Brique de placage d'encadrement de baies

Les plaquettes utilisées sont conformes aux exigences de la norme NF P 13-307, ainsi qu'au DTU 52-2 Partie 1-2 Cahier des critères généraux de choix des matériaux.

Les produits de collage et de jointoiment doivent être conformes aux Normes NF EN 12004 ou NF EN 13888, et répondre aux critères du DTU 52-2 - Classement C2

La pose des plaquettes à joint nul est interdite. Les joints entre plaquettes de largeur minimum 6 mm seront remplis de préférence par un mortier de joint prêt à l'emploi prévu à cet effet.

Le remplissage des joints sera fait le lendemain avec un mortier de jointoiment compatible avec le mortier de collage.

Plaquette droite 55/11/220

Plaquette d'angle 55-15-220-105

Dans le même aspect que les encadrements briques des bâtiments existants

**Localisation:**

Au pourtour de l'ensemble des menuiseries de l'extension.

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

#### 1.4.5.15 Chaîne d'angle

Suivant description ci-dessus, mais pour les chaînes d'angles verticales composé d'une brique et une demi brique de plaquage croisées.

**Localisation:**

Aux 4 angles de l'extension.

#### 1.4.5.16 Bandeau brique de soubassement

Suivant description ci-dessus  
Une brique de plaquage verticale sur 11cm

**Localisation:**

Bandeau de soubassement suivant plans de façades

#### 1.4.5.17 Corniche

Fourniture et mise en oeuvre d'une corniche en brique composé d'un rang posé à la verticale, et un rang à l'horizontal, identique à la modénature sur les bâtiments existant  
L'ensemble en brique 6x11x23 de teinte identique à l'existant, compris traitement des joints

**Localisation:**

Au pourtour de l'extension

### **1.4.6 RAVALEMENT**

Mise en oeuvre sans fournitures d'un enduit monocouche d'imperméabilisation et de parement à base de résine ou liant hydraulique teinté dans la masse prêt à l'emploi, finition gratté.

Préparation du support :

- nettoyage par brossage à la brosse métallique ou à l'air comprimé pour éliminer souillures, projections ou autres pouvant nuire à la bonne adhérence de l'enduit ;
- humidification du support profondément par arrosage répété.
- gobetis d'accrochage compatible avec l'enduit monocouche retenu
- grillage de fibre de verre traité contre les alcalins au niveau de :
  - . reprise de bétonnage
  - . plancher
  - . chaînages
  - . arrêt d'enduit

Exécution de l'enduit monocouche :

**Prévoir une première passe d'enduit dit frais sur frais y compris marouflage au liaison béton / parpaing.**

Enduit en produits prêts à l'emploi, de type et nature fonction de l'aspect de parement voulu.

Compris façon de toutes arêtes et cueillis.

Prévoir une gorge de 5x5 à toutes les liaisons enduit / menuiseries

Les joints de façades seront matérialisés par profil PVC ou autre ou par joint en creux tiré au fer  
Epaisseurs, mise en oeuvre, finitions, etc., conformes aux prescriptions du fabricant et au DTU 26.1.

Les menuiseries et autres ouvrages seront soigneusement protégés.

Teintes au choix du maître d'œuvre dans la gamme existante.

Classement M5 E4 R4 U5 C1 (MERUC)

L'épaisseur de l'enduit ne devra pas être inférieure à 12mm après grattage pour les murs en maçonnerie et à 8 mm après grattage pour les ouvrages B.A

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **Localisation:**

Les 3 murs de l'extension.

#### 1.4.6.1 Finition grattée pour façade

Suivant description ci-dessus "Enduit monocouche"  
Finition grattée fin.

### **Localisation:**

Ensemble des façades vues de l'extension

#### 1.4.6.2 Echafaudage réglementaire

Installation et repliement échafaudage en poteaux tubulaire assemblés par boulons et clavettes, plancher de travail, garde corps, jeux d'échelles et plinthes.

Il sera installé suivant les règlements en vigueur et sera conforme pour la sécurité des personnes et des ouvrages.

Le personnel sera apte et formé à la pose des échafaudages.

### **Localisation:**

Pour l'ensemble de la façade, l'échafaudage sera laissé à disposition du charpentier / couvreur pour la durée de ces travaux.

#### 1.4.7 RESEAU EP INTERIEUR

##### 1.4.7.1 Tranchées

Mise en oeuvre des tranchée intérieures, compris remblai calcaire après pose des canalisations.

### **Localisation:**

Pour réseau EP, les deux descente dans le couloir

##### 1.4.7.2 Canalisations EP

Fourniture et pose de canalisations PVC , de type pour "évacuation des pluviales" série non allégé, de fabrication répondant au règlement particulier NF 650, aux normes NF T 54-017 et 54-030, et certification n° 01.29

- mise en place d'un lit de sable dressé selon la pente et compacté
- canalisations PVC avec joints parfaitement étanche compris accessoires tels que coudes, tés
- après pose des tuyaux, remblaiement en sable
- la distance entre leur génératrice supérieure et la sous face du dallage doit être au moins égale à leur diamètre majoré de 5 cm, la même règle s'applique pour leur distance à l'horizontale.
- remblaiement de la tranchée jusqu'au niveau voulu en matériau d'apport à fournir par l'entrepreneur si nécessaire et compactage soigné

### **Localisation:**

Pour réseau EP, les deux descente dans le couloir

##### 1.4.7.3 Coudes en attente

Coudes PVC en attente au niveau du sol RDC



# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **Localisation:**

Pour réseau EP, les deux descente dans le couloir

### **1.4.8 RESEAU EP EXTERIEUR**

#### **1.4.8.1 Dépose**

Au moment du terrassement dépose de réseau existant, comprenant :

- 2 regards en pied de chute
- réseau de canalisation d'eau pluviale

Evacuation de l'ensemble en décharge adaptée.

### **Localisation:**

Sous l'emprise de l'extension

#### **1.4.8.2 Tranchées**

Mise en oeuvre de tranchées pour réseau EP, comprenant :

- tracé d'implantation
- Terrassement à l'engin mécanique dans terrain de toutes nature, profondeur suivant étude technique
- épuisement des eaux, blindage et nivellement du fond de fouille
- mise en dépôt des terres sur le site, remblai et évacuation des excédents à la décharge publique.
- compris lit de sable et d'enrobage des canalisations
- remblai avec matériaux de terrassement des tranchées.

### **Localisation:**

Pour réseau EP, les deux descente dans le couloir

#### **1.4.8.3 Canalisations EP**

Fourniture et pose de canalisations PVC , de type pour "évacuation des pluviales" série non allégé, de fabrication répondant au règlement particulier NF 650, aux normes NF T 54-017 et 54-030, et certification n° 01.29

- mise en place d'un lit de sable dressé selon la pente et compacté
- canalisations PVC avec joints parfaitement étanche compris accessoires tels que coudes, tés
- après pose des tuyaux, remblaiement en sable
- la distance entre leur génératrice supérieure et la sous face du dallage doit être au moins égale à leur diamètre majoré de 5 cm, la même règle s'applique pour leur distance à l'horizontale.
- remblaiement de la tranchée jusqu'au niveau voulu en matériau d'apport à fournir par l'entrepreneur si nécessaire et compactage soigné

### **Localisation:**

Pour réseau EP de l'extension.

#### **1.4.8.4 Regard EP**

Fourniture et pose de regards préfabriqués en béton vibré et étanche du commerce comprenant :

- rehausse de mise à niveau
- façon de radier en béton, avec cunette
- forme en sable pour assise ou toute sujétions de calage suivant localisation
- dimensionnement des regards suivant sections des canalisations collectées, diamètre jamais inférieur à 0.30 pour les EP
- tampon béton sur espaces verts

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

Compris raccordement sur le réseau existant et sur le nouveau réseau en passage sous l'extension.

### **Localisation:**

Les descentes EP de l'extension.

Deux pieds de chute des descentes existantes de part et d'autre de l'extension.

### **1.4.9 RAMPE PMR ( RANGEMENT PREAU 1 ACTUEL )**

#### 1.4.9.1 Travaux préparatoire

Découpe d'enrobé afin de limiter la démolition.

Démolition de l'enrobé et décaissement de 50cm de la forme environ

Démolition du seuil et mur de soubassement de la porte existante sur 50cm environ

Remblaiement calcaire en sous-face de dalle pour mise à la côte.

### **Localisation:**

Rampe PMR réalisée dans le rangement préau 1 actuel

#### 1.4.9.2 Rampe en béton armé

Rampe en béton armé d'épaisseur suivant étude entreprise, composé d'un béton conforme à la norme NF EN 206.1, DTU 13.1 et 13.3 partie 2.

Dosé à 350 / 400 kg de CPJ CEM II/ B 32.5 ainsi que d'une armature en panneau de treillis soudé du type ST 25 C au minima (suivant étude BA de l'entreprise) compris renfort si nécessaire.

Le béton sera prêt à l'emploi, ainsi que la mise en place de joint de dilatation par des profilés du commerce si nécessaire.

Finition du dallage et du palier de repos taloché.

### **Localisation:**

Rampe PMR réalisée dans le rangement préau 1 actuel

### **1.4.10 RAMPE PMR ( RANGEMENT PREAU 2 ACTUEL )**

#### 1.4.10.1 Remblai calcaire

Fourniture et pose d'un remblai calcaire 0/31.5 par couche de 20cm

Niveau à -32cm du niveau 0.00

### **Localisation:**

Rampe PMR réalisée dans le rangement préau 2 actuel

#### 1.4.10.2 Rampe en béton armé

Rampe en béton armé d'épaisseur suivant étude entreprise, composé d'un béton conforme à la norme NF EN 206.1, DTU 13.1 et 13.3 partie 2.

Dosé à 350 / 400 kg de CPJ CEM II/ B 32.5 ainsi que d'une armature en panneau de treillis soudé du type ST 25 C au minima (suivant étude BA de l'entreprise) compris renfort si nécessaire.

Le béton sera prêt à l'emploi, ainsi que la mise en place de joint de dilatation par des profilés du commerce si

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

nécessaire.

Finition du dallage et du palier de repos taloché.

**Localisation:**

Rampe PMR réalisée dans le rangement préau 2 actuel

### **1.5 EXTENSION DES SANITAIRES**

#### **1.5.1 DEMOLITION**

##### **1.5.1.1 Découpe du dallage**

Découpe soignée du dallage existant afin de limiter la démolition

**Localisation:**

Emprise de l'extension des sanitaires

##### **1.5.1.2 Démolition de dallage**

Démolition de dallage, compris décapage du fond de forme et évacuation de l'ensemble en décharge adaptée.

**Localisation:**

Emprise de l'extension des sanitaires

##### **1.5.1.3 Raccord de dallage**

Raccord de dallage après réalisation des travaux en béton armé, compris remblai calcaire préalable

**Localisation:**

Au pourtour de l'extension des sanitaires

#### **1.5.2 TERRASSEMENT**

##### **1.5.2.1 Fouille en pleine masse**

Fouille en pleine dans terrain de toutes natures, compris dressement des parois et nivellement du fond de fouilles.

Compris réservation dallage et forme calcaire

**Localisation:**

Fondation en radier

##### **1.5.2.2 Evacuation des gravois**

Evacuation des gravois de toute nature, compris évacuation

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

### **1.5.3 FONDATIONS**

#### **1.5.3.1 Couche de fondation**

Mise en place d'une couche de fondation en tous venant de granulométrie régulière ou cailloux, graviers, sable soigneusement compactée par couches de 20 cm comprenant, mise en place, compactage et mise à niveau.  
Epaisseur minimale de 20cm

**Localisation:**

Ensemble de l'extension des sanitaires

#### **1.5.3.2 Coffrage**

Coffrage en planches du commerce.

**Localisation:**

Au pourtour du radier de l'extension des sanitaires

#### **1.5.3.3 Radier**

Fourniture et mise en oeuvre d'un radier en béton armé d'épaisseur suivant étude entreprise, composé d'un béton conforme à la norme NF EN 206.1, DTU 13.1 et 13.3 partie 2.

Dosé à 350 / 400 kg de CPJ CEM II/ B 32.5 ainsi que de deux armatures en panneau de treillis soudé suivant étude BA de l'entreprise compris renfort si nécessaire.

Le béton sera prêt à l'emploi, ainsi que la mise en place de joint de dilatation par des profilés du commerce si nécessaire.

Finition du radier brut de règle pour recevoir un isolant et une chape sur dallage.

**Localisation:**

Ensemble de l'extension des sanitaires

### **1.5.4 SUPERSTRUCTURE**

#### **1.5.4.1 Maçonnerie de blocs agglomérés de 20cm d'épaisseur**

Maçonnerie en agglomérés de ciment conforme à la norme NF P 14-101, NF P 14-102, NF P 14-301, NF P 14-304, NF P 14-402, NF P 14-306

Mis en oeuvre selon DTU 20-1 "Parois et murs en maçonnerie de petits éléments"

Blocs creux de béton de granulats courants 20x20x50 de classement B60

Joint de 10 à 15 mm d'épaisseur, arasés au nu du mur ou légèrement en creux, en aucun cas en saillie.  
Montage au mortier de ciment à joints alternés, compris déchets de mise en oeuvre, coupes, liaisons, coltinage.

Hauteur arrêté sous sablière d'un côté, et 2.80m pour l'autre mur

**Localisation:**

Murs de l'extension des sanitaires

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

#### 1.5.4.2 PV chaînage vertical

Plus value pour chaînage vertical dans agglos d'angles spéciaux , compris remplissage béton et aciers d'armatures.

**Localisation:**

Murs de l'extension des sanitaires

#### 1.5.4.3 PV chaînage horizontal

Plus value pour chaînage horizontal dans agglos spéciaux , compris remplissage béton et aciers d'armatures.

**Localisation:**

Murs de l'extension des sanitaires

#### 1.5.4.4 PV pour linteau

Plus value pour linteaux dans agglos spéciaux , compris remplissage béton et aciers d'armatures.

**Localisation:**

Porte de l'extension des sanitaires

#### 1.5.4.5 Plumets

Fourniture et dressement des plumets au mortier

**Localisation:**

Porte de l'extension des sanitaires

#### 1.5.4.6 Seuil de porte

Chape au mortier dosé à 600 Kg épaisseur mini 0.04  
arêtes ciselées au fer sur nez de seuil  
aspect lissé

**Localisation:**

Porte de l'extension des sanitaires

### **1.5.5 RESEAU EU**

#### 1.5.5.1 Tranchées

Mise en oeuvre de tranchées pour réseau EU, comprenant :

- Terrassement à la main
- mise en dépôt des terres sur le site, remblai et évacuation des excédents à la décharge publique.
- compris lit de sable et d'enrobage des canalisations
- remblai avec matériaux de terrassement des tranchées.

**Localisation:**

Réseau d'évacuation du wc et du lavabo de l'extension des sanitaires

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

#### 1.5.5.2 Canalisations EU

Fourniture et pose de canalisations PVC , de type pour "évacuation des eaux usées" série non allégé, de fabrication répondant au règlement particulier NF 650, aux normes NF T 54-017 et 54-030, et certification n° 01.29

- mise en place d'un lit de sable dressé selon la pente et compacté
- canalisations PVC avec joints parfaitement étanche compris accessoires tels que coudes, tés
- après pose des tuyaux, remblaiement en sable
- la distance entre leur génératrice supérieure et la sous face du dallage doit être au moins égale à leur diamètre majoré de 5 cm, la même règle s'applique pour leur distance à l'horizontale.
- remblaiement de la tranchée jusqu'au niveau voulu en matériau d'apport à fournir par l'entrepreneur si nécessaire et compactage soigné

**Localisation:**

Réseau d'évacuation du wc et du lavabo de l'extension des sanitaires

#### 1.5.5.3 Coudes en attente dans dallage

Coudes PVC en attente au niveau du sol RDC pour raccordements au niveau des appareils sanitaires du lot plomberie.

**Localisation:**

Réseau d'évacuation du wc et du lavabo de l'extension des sanitaires

#### 1.5.5.4 Raccordement sur le réseau existant

Lors des travaux de terrassement, il sera découvert le réseau d'évacuation existant

Le présent poste comprend le raccordement à ce réseau, avec la mise en place d'un regard étanche avec tampon à carreler.

Compris modification du réseau existant

**Localisation:**

Réseau d'évacuation du wc et du lavabo de l'extension des sanitaires

### **1.5.6 RAVALEMENT**

#### 1.5.6.1 Enduit finition gratté

Mise en oeuvre sans fournitures d'un enduit monocouches d'imperméabilisation et de parement à base de résine ou liant hydraulique teinté dans la masse prêt à l'emploi, finition gratté.

Préparation du support :

- nettoyage par brossage à la brosse métallique ou à l'air comprimé pour éliminer souillures, projections ou autres pouvant nuire à la bonne adhérence de l'enduit ;
- humidification du support profondément par arrosage répété.
- gobetis d'accrochage compatible avec l'enduit monocouche retenu
- grillage de fibre de verre traité contre les alcalins au niveau de :
  - . reprise de bétonnage
  - . plancher
  - . chaînages
  - . arrêt d'enduit

# **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

## **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

Exécution de l'enduit monocouche :

**Prévoir une première passe d'enduit dit frais sur frais y compris marouflage au liaison béton / parpaing.**

Enduit en produits prêts à l'emploi, de type et nature fonction de l'aspect de parement voulu.

Compris façon de toutes arêtes et cueillis.

Prévoir une gorge de 5x5 à toutes les liaison enduit / menuiseries

Les joints de façades seront matérialisés par profil PVC ou autre ou par joint en creux tiré au fer  
Epaisseurs, mise en œuvre, finitions, etc., conformes aux prescriptions du fabricant et au DTU 26.1.

Les menuiseries et autres ouvrages seront soigneusement protégés.

Teintes au choix du maître d'œuvre dans la gamme existante.

Classement M5 E4 R4 U5 C1 (MERUC)

L'épaisseur de l'enduit ne devra pas être inférieure à 12mm après grattage pour les murs en maçonnerie et à 8 mm après grattage pour les ouvrages B.A

**Localisation:**

Les deux murs de l'extension des sanitaires

## **1.6 CARRELAGE**

### **1.6.1 Isolant sous chape**

Fourniture et pose d'un isolant sous chape en polyuréthane de 60 mm certifié ACERMI

- Lambda : 0.0215 W/m.K

- Performance mécanique SC1 a2

Mise en oeuvre conforme aux DTU 26-2 et 52.1, ainsi que dans les avis techniques des fabricants de chapes non traditionnelles

Le module d'élasticité de service en compression des isolants  $E_s$  (MPa) est pris égal à  $E_s = 0.6 \times R_{cs} / D_s$  moyen  $R_{sc}$  et  $d_s$  sont définis selon l'annexe A du DTU 45.1

Le calcul de l'épaisseur de l'isolant sera réalisé sur la base de calcul  $d_e(m) \leq E_s / 50$

Aucun isolant ne doit se déformer de plus de 2 % ( $d_s \leq 2\%$ ) ni avoir un module  $E_s$  inférieur à 2,1 MPa.

**Localisation:**

Extension des sanitaires

### **1.6.2 Chape ciment**

Fourniture et réalisation d'un chape ciment destiné à recevoir un carrelage collé

**Localisation:**

Extension des sanitaires

### **1.6.3 Fourniture de carrelage 42x42**

Fourniture d'un carrelage grès cérame 43x43

- classement U4 P4 E3 C2

- dimension 43x43x8.3 d'ép

Teinte au choix de l'architecte

## **DESCRIPTIF TEXTE**

Affaire : 20200001106 EXTENSION D'UNE ECOLE

### **Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - CARRELAGE**

---

Base de prix : 20 € HT / M2

**Localisation:**

Extension des sanitaires

#### **1.6.4 Pose de carrelage 42x42**

Pose d'un carrelage grès cérame 43x43 pose collée à la colle flex

**Localisation:**

Extension des sanitaires

#### **1.6.5 Faïence**

Fourniture et pose de faïence 15x15 pose à la colle

- rives à bords arrondis ou émaillés ( suivant modèle )
- nettoyage du support et pose à la colle recommandée par le fabricant et ayant un avis du C.S.T.B
- coupes, entailles
- garnissage en périphérie et joints souples au droit des appareils sanitaires
- coloris et calepinage au choix de l'Architecte ( 5 couleurs au choix )

**Localisation:**

Au pourtour du wc PMR et de sas d'entrée de l'extension des sanitaires sur 2.50 m de hauteur